

FRANCE-TELECOM  
MOBILES

DECLARATION  
DE TRAVAUX

n°074.154.98. R000004

Installation d'un pylone



N° 46-0403

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DATE DE DÉBUT POSSIBLE DES TRAVAUX	DATE DÉPÔT	DPT	COMMUNE	ANNÉE	N° DOSSIER
	24/02/98	D T	074154	98	00004

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

### DÉCLARATION DE TRAVAUX EXEMPTÉS DE PERMIS DE CONSTRUIRE OU DÉCLARATION DE CLÔTURE

#### 1. DÉCLARANT

NOM, PRÉNOMS, ou DÉNOMINATION	NOM D'USAGE (le cas échéant)	TÉLÉPHONE
FRANCE - TELECOM MOBILES	F.T.M	
PERSONNE MORALE (nom du REPRÉSENTANT LÉGAL ou STATUTAIRE)		
M <sup>r</sup> Jacques BIREAUD		
ADRESSE (numéro et voie)		COMPLÈMENT D'ADRESSE
BP 39		
CODE POSTAL	LOCALITÉ DE DESTINATION	
01390	SAINT-ANDRÉ DE CORCY	

#### 2. TERRAIN

21. DÉSIGNATION DU TERRAIN	NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU TERRAIN (s'il est autre que le déclarant)
ADRESSE DU TERRAIN (numéro, voie ou lieu-dit, commune, code postal et bureau distributeur)	Guy TREBOUX Domaine d'Alleman 74500 Luignin
Domaine d'Alleman 74500 Luignin	Domaine d'Alleman 74500 Luignin

#### 22. CADASTRE

INDIQUER LA OU LES SECTIONS CADASTRALES ET, POUR CHAQUE SECTION, LE OU LES NUMÉROS DES PARCELLES	SUPERFICIE TOTALE DE LA OU DES PARCELLES CONSTITUANT LA PROPRIÉTÉ
AB 256	68,04

#### 23. SITUATION JURIDIQUE DU TERRAIN

Le terrain est-il situé dans un LOTISSEMENT ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	NOM DU LOTISSEMENT OU DU LOTISSEUR
---	--	------------------------------------

#### 3. PROJET

##### 31. ANTÉRIORITÉ ÉVENTUELLE

Si le projet a déjà fait l'objet d'une déclaration de travaux ou d'une demande de permis de construire, indiquer ci-dessous son numéro	Si le terrain a fait l'objet d'un certificat d'urbanisme, indiquer ci-dessous sa date et son numéro

##### 32. NATURE DES TRAVAUX

321. <input type="checkbox"/> MODIFICATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR D'UNE CONSTRUCTION EXISTANTE	FAÇADE <input type="checkbox"/> RAVALEMENT <input type="checkbox"/> AUTRE <input type="checkbox"/>	328. NATURE ET DESCRIPTION DES TRAVAUX PROJETÉS (indiquer notamment la nature et la couleur des matériaux apparents)  Implantation d'un pylone de 24m, de 2 antennes et d'armoires techniques pour le réseau ITINERUS/ <b>Équipement GSM</b>	CADRE RÉSERVÉ à l'administration  SUITE DONNÉE À LA DÉCLARATION  <input type="checkbox"/> opposition  <input checked="" type="checkbox"/> prescriptions (consultables en mairie)  <input type="checkbox"/> sans opposition
322. <input type="checkbox"/> CONSTRUCTION NE CRÉANT PAS DE SURFACE DE PLANCHER			
323. <input type="checkbox"/> CONSTRUCTION CRÉANT UNE SURFACE HORS D'ŒUVRE BRUTE N'EXCÉDANT PAS 20 M <sup>2</sup> SUR UN TERRAIN SUPPORTANT DÉJÀ UN BÂTIMENT (ou serre de moins de 4 m de hauteur et moins de 2 000 m <sup>2</sup> de surface)			
324. <input checked="" type="checkbox"/> CONSTRUCTION OU OUVRAGE TECHNIQUE LIÉ AU FONCTIONNEMENT D'UN SERVICE PUBLIC			
325. <input type="checkbox"/> TRAVAUX À EXÉCUTER SUR UN IMMEUBLE CLASSÉ AU TITRE DE LA LÉGISLATION SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES			
326. <input type="checkbox"/> HABITATION LÉGÈRE DE LOISIRS (HLL) N'EXCÉDANT PAS 35 M <sup>2</sup>			
327. <input type="checkbox"/> CLÔTURE			

##### 33. DENSITÉ DE LA CONSTRUCTION

	Surfaces hors d'œuvre brutes (SHOB)	Surfaces déduites	Surfaces hors d'œuvre nettes (SHON)
BÂTIMENT(S) EXISTANT(S)			
BÂTIMENT(S) À DÉMOLIR			
BÂTIMENT(S) À CRÉER			

#### 4. ENGAGEMENT DU DÉCLARANT

Je soussigné, auteur de la présente déclaration : CERTIFIE exacts les renseignements qui y sont contenus et M'ENGAGE à respecter les règles générales de construction prescrites par les textes pris en application des articles L. 111-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation sous peine d'encourir les sanctions pénales applicables en cas de violation de ces règles (articles L. 152-1 à L. 152-11).	NOM GHEMO
	DATE ET SIGNATURE 23/02/98

#### DEMANDE (FACULTATIVE) D'ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT

Je demande que me soit délivré le ou les arrêtés d'alignement en application de l'article L. 112-1 du code de la construction et de l'habitation pour la ou les voies bordant le terrain désigné ci-dessus dans le cadre 2.	DATE ET SIGNATURE
---	-------------------

**PRESCRIPTIONS RELATIVES A UNE  
DECLARATION DE TRAVAUX**

NOTIFIEE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

COMMUNE  
LUGRIN

**DECLARATION DE TRAVAUX**

déposée le 24/02/98

Par ..... FRANC TELECOM MOBILES MR BIREAUD JACQ  
Demeurant à ..... B.P 39

01390 ST ANDRE DE CORCY

Représenté par .... MR BIREAUD JACQUES

Pour ..... EDIFIER PYLONE DE 2 ANTENNES + ARMOIRE

Sur un terrain sis à DOMAINE D'ALLEMAN SUD                      TECHNIQUE

Section AB n° 256

**DECLARATION**

N° 74 154 98 R0004

Surfaces hors-oeuvre

brute : m2

nette : m2

Nb de bâtiments :

Nb de logements :

Destination

LE MAIRE

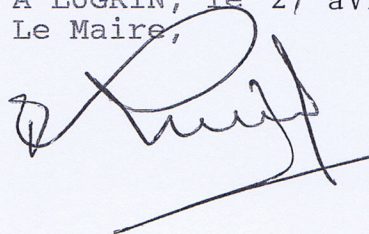
Vu la déclaration de travaux sus-visée  
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L-421-1, L-422-1 et suivants, R-422-1 et suivants.  
Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 15/05/97

- VU L'avis de M. l'Architecte des Bâtiments de France en date du 26/03/98

ARRETE  
-----

- Les travaux faisant l'objet de la présente déclaration sont autorisés sous réserve et respect du droit des tiers.
- Les prescriptions suivantes devront être respectées :
- L'armoire technique devra être implantée à 1,50 m minimum de la limite séparative Est conformément à l'article NC 7 du règlement du P.O.S.
- Les réserves émises par M. l'Architecte des Bâtiments de France seront strictement respectées (cf. copie jointe)

A LUGRIN, le 27 avril 1998  
Le Maire,



(1) Voir la définition sur le formulaire de demande d'autorisation

**INFORMATION - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATION - A - LIRE ATTENTIVEMENT**

- DROITS DES TIERS :La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (obligations contractuelles, servitudes de droit privé, ...)
- VALIDITE : Les effets de la déclaration sont caducs si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de deux ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant le délai supérieur à une année.
- AFFICHAGE :L'affichage de l'exemplaire de la déclaration mentionnant l'existence de prescription sera maintenu jusqu'à l'expiration d'un délai de deux mois calculé à partir de la date à laquelle les travaux peuvent être exécutés.

**DELAI ET VOIES DE RECOURS :** Le bénéficiaire d'une autorisation qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les décisions prises au nom de l'Etat.

Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite).

**ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES :** Elle doit être souscrite par le pétitionnaire dès le début des travaux. A défaut, il encourt des sanctions pénales sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.

**SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE DE LA HAUTE-SAVOIE**

15 rue Henry Bordeaux 74998 ANNECY  
Téléphone : 04 50 33 79 83 - Télécopie : 04 50 33 79 72

Demande de DECLARATION PREALABLE

000428

SUBDIVISION EVIAN  
1 AVENUE DE LARRINGES  
B.P. 23  
74502 EVIAN-LES-BAINS

**Référence du Dossier**

DOSSIER : DT15498R0004

reçu le 04/03/98

suivi par PV

COMMUNE : LUGRIN

Zone de P.O.S. :

NATURE DE L'OPERATION : Const. neuve Ouvrage technique

ADRESSE DE CONSTRUCTION :

DEMANDEUR :

DOMAINE D'ALLEMAN

FRANCE TELECOM MOBILES

B.P. 39

74500 LUGRIN

01390 SAINT ANDRE DE CORCY

**Localisation du projet :**

Notre référence :

**Zone sans protection**

Liste des servitudes liées au dossier

(Aucune)

En application de l'article R 111-21 du code de l'urbanisme, après examen du dossier ci-dessus référencé,  
considérant que le projet envisagé dans ses dispositions actuelles est de nature à porter atteinte au caractère des lieux,

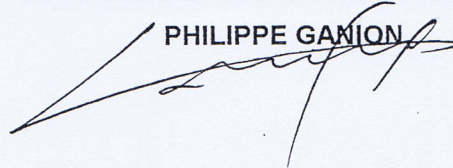
**Le Chef du Service Départemental de l'Architecture émet un avis favorable  
sous les réserves suivantes :**

la teinte des armoires techniques sera définie avec mon service.

ANNECY, le 26 mars 1998

L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE  
ADJOINT AU CHEF DU SERVICE  
DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE

PHILIPPE GANION

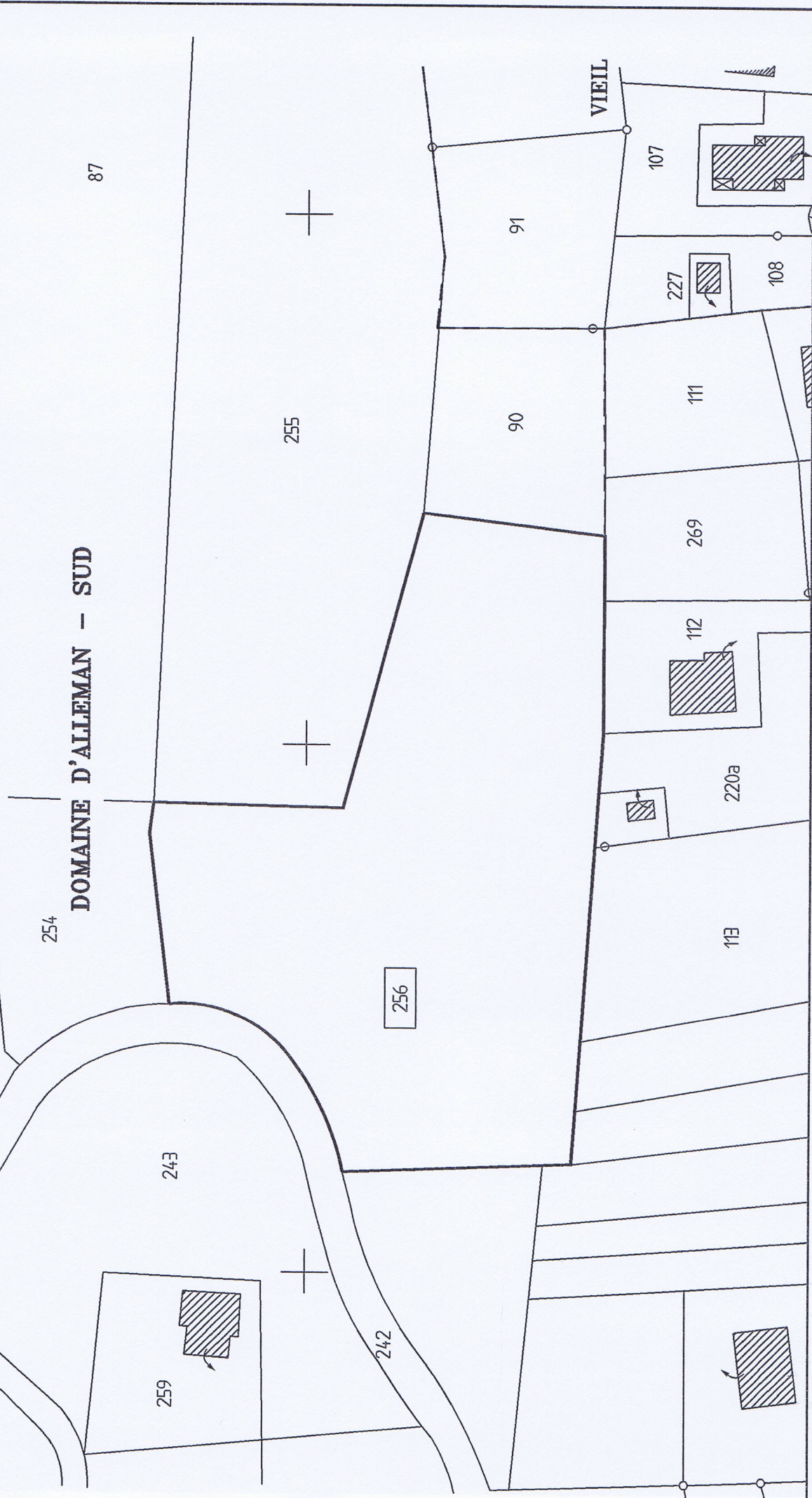


ECHELLE	DATE
1/1000	02/98
DOSSIER :	INDICE
BLONNAY	
PLAN N° :	
247HT-2	0

**DOSSIER DE DECLARATION DE TRAVAUX**  
**COMMUNE DE LUGRIN (74500) - SITE GSM DE BLONAY**  
**PLAN PARCELLAIRE**




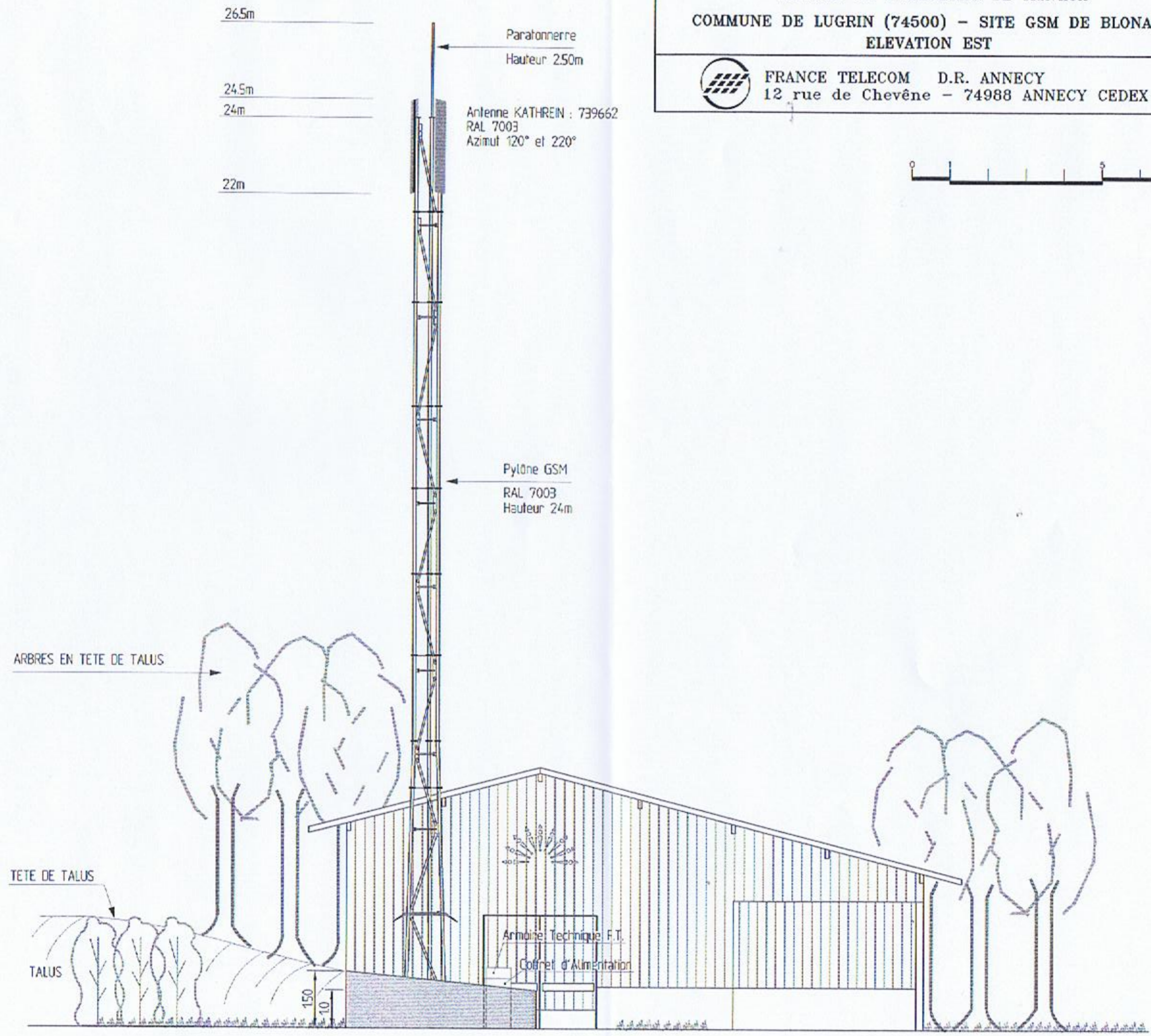
**FRANCE TELECOM D.R. ANNECY**  
 12 rue de Chevène - 74988 ANNECY CEDEX 9

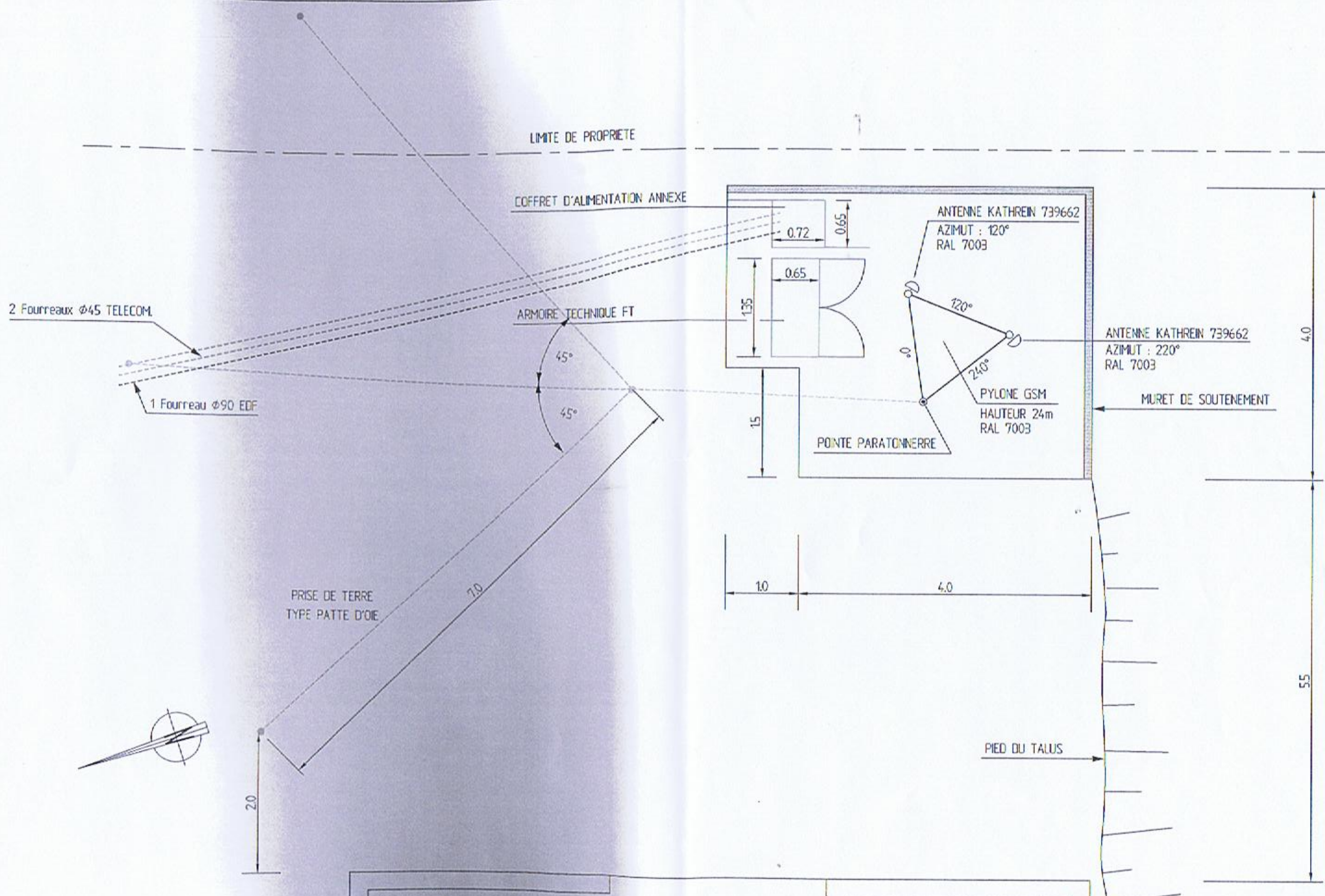


DOSSIER DE DECLARATION DE TRAVAUX  
 COMMUNE DE LUGRIN (74500) - SITE GSM DE BLONAY  
 ELEVATION EST


ECHELLE 1/100	DATE 02/98
DOSSIER : BLONNAY	INDICE
PLAN N° : 247H1-5	0

 FRANCE TELECOM D.R. ANNECY  
 12 rue de Chevène - 74988 ANNECY CEDEX 9





DOSSIER DE DECLARATION DE TRAVAUX		
COMMUNE DE LUGRIN (74500) - SITE GSM DE BLONAY		
PLAN DE MASSE		
ECHELLE 1/50	DATE 02/98	
DOSSIER :	BLONNAY	INDICE
PLAN N° :	247H1-4	0


**FRANCE TELECOM D.R. ANNECY**  
 12 rue de Chevène - 74988 ANNECY CEDEX 9